L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 16 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 52 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacien, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 19 mars—1 an

DEMANDES.

DE bonnes appréhenses trouveront de l'emploi chez Mme Goffard, 17 Bourbon. 16 avril—16 17 19

A VENDRE—Un wagon plein de beaux chevaux, à un marché, Exposition Cotton yard, près ligne de la ligne de chars Prytania. 9 av—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Renon Kizer vs E. F. Ward.
Henry Kizer vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,49 et 214,483—En vertu de deux writs de saisie à moi adressés par l'Hon Chas H. Levillebarvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et intentées, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 avril 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Un cheval de course sorrel, nommé Arthur Lyon.

Saisi dans les affaires ci-dessus, d'après inventaire enregistré au mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 avril—10 15 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alexander A. Price.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36,123—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par A. Williams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
7 avril—7 12 16 Greffier.

Succession de Conrad Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,048—Division A.—Il est ordonné que Mme Veuve Conrad Stumpf présentât une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Conrad Stumpf, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 avril—11 16 20 Greffier.

Succession de Francis A. Pippo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,605—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Dario H. Pippo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 avril—7 12 16

F. H. Jenson vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,121—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. N. Bunsvig, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
5 av—5 10 14 Greffier.

Succession de Daniel Durans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,590—Division E.—Attendu que F. J. Weiss a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir l'administration dans la succession de feu Daniel Durans, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 avril—15 19 24 Greffier.

George H. Stockinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,832—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John E. Pictos, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 avril—15 19 24 Greffier.

Succession de William Rund.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,660—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Pfeffer, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
12 avril—12 17 22 Greffier.

Succession de Hugh Campbell et Winnifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,584—Division D—Attendu que William McGlashe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William McGlashe; attendu que ledit est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
7 avril—7 12 16 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,464—Division—Albert C. Marchal vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est accordée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John F. Caffery, esq. notaire, en son bureau, No 136 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération la dite cession et de délibérer sur la pétitionnaire, d'être un syndic et de voter sur un contrat à la décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Vocelkies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 mars—13 23—avril 4 23

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: 00 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 15 AVRIL—CLASSE No 188
Tirage de 4 heures P. M.

44	15	76	33	26	22	48	74	20	34	49	63	28	29

Les nombres ci-dessus, publiés dans toutes les principaux journaux, se sont en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature ce 15 avril 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. KINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout temps dans notre bureau.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Million distribué.
A L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été consacrée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.
Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu actuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Recommandé depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:
Nous désirons, par les présentes, que nous prénoms à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous nous dégageons et constituons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. St. Early
COMMISSAIRES.
Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
OAEL KOHN, Prest. Union Nat. Bank
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.
GROS LOT: $30,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, cont	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
1 Lot de	2,000,	2,000
5 Lots de	1,000,	5,000
10 Lots de	500	5,000
20 Lots de	300,	6,000
100 Lots de	200,	20,000
500 Lots de	100,	50,000
1,000 Lots de	50,	50,000
2,000 Lots de	25,	50,000
5,000 Lots de	20,	100,000
10,000 Lots de	10,	100,000
30,000 Lots de	5,	150,000
100,000 Lots de	3,	300,000
3,134 Lots se montant à		$1,034,000

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons les frais d'express sur les MILLIERS DE LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.
Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défavorables au service de la malle à rendre les Loteries, nous nous informons que les Compagnies d'Express peuvent répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient rendu leur décision. Nos Bureaux resteront ouverts et les sociétés postales seront mises en continuant à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais le lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aux frais des nos agents.
ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane est et fait partie de la Constitution de 1879 et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeure en vigueur envers et contre tout, JUSQU'AUX DE PLUS, JUSQU'EN 1893.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, le 2 mars prochain, un amendement qui serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE DEVRA ENTÉRINER LA CHYTE CONTINUATION.
N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.
Il y a tant de systèmes inférieur et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les nombreux détenteurs de billets de notre Loterie ont à se protéger en insistant qu'ils reçoivent les BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et non d'autres, qu'ils veulent la chance du lot gagnant.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Michael McQuade vs Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 27,139.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Cinq certaines terres vaines, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, désignés sous les Nos 13, 14, 15, 16, dans le carré d'Ilet No 20 borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du Surveyor Paul Pelletier, en date du 26 décembre 1870, chacun, trente (30) pieds de façade sur Arabella, sur cent quarante (140) pieds de lignes parallèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été saisi par huissier à la requête de Mme Mary Jane Finnegan, par acte, pardevant H. E. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin nouvellement des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une épicerie. Sur crédit à terme et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,007 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en ont été, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Charles, Euterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quinze au plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 1223 et mesurant cent quarante-cinq pieds trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur et façade à la rue Terpsichore de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St-Charles et Terpsichore.

Etant la même propriété qui a été achetée par le dit défendeur par achat de Mme F. Havegnan, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire les créanciers du plaintif, savoir, la somme de cinq mille piastres ($5,000), avec intérêt à raison de 6 0/0 par an, du 17 juillet 1889, jusqu'au paiement; 2° Et le dit montant de principal et de l'intérêt pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et les frais, s'élevant à quatre mille cinquante piastres, et les taxes d'Etat et de ville dans sur la dite propriété s'élevant à environ deux cents piastres; faisant ainsi tout la somme de quatre mille cent quatre piastres ($4,360).

2° Et le balance à un crédit de un et deux ans, avec billets et hypothèques portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et privilège de la dite propriété jusqu'à paiement final. Faute de vente renfermera les clauses usuelles relatives aux frais d'avocat, assurance, transfert de pièces, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—7 14 16 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Kleitz vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,651.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaintif, Bernard Kleitz, et en faveur de la succession de Margaret Murphy et al, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de Bernard Kleitz aux propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt-sept pieds cinq pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, cent pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente deux pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait par F. N. Tourné le 7 avril 1855 et déposé chez de F. C. Cavellier, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros cinq et douze et mesurant, au pied américain, vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds un pouce de face à la rue Commerce, sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette et de cent vingt-huit pieds onze pouces vers la rue Poydras, ainsi que le lot figure sur un plan fait par C. A. DeArmas, ingénieur civil, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan No 2 au livre de plans de Mme Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et tous les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en ont que soit en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 avril—1 8 15 22 29—7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Agusti vs le Successeur et les Héritiers de Alfred Lemarbre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,9 3—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Josephine Gautier, et en faveur du plaintif Antonio Agusti, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Josephine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro trente-deux (32) au plan officiel et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade sur Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés situées coin des rues Bernard et Bonnaz (Ilet borné par les rues Canal et Bergenaie).

Et une propriété rue Gasquet, entre Hochelaye et Bergenaie, (l'arrière rue étant Gasquet).

Edward Moons vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un résidence en bois, double, à deux étages, et d'un seul rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, allée du côté ne No 65, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Derbigny, Conti, Bienville et Bienville, désignée sous le numéro 11 au plan officiel, mesurant 40 pieds de façade sur Derbigny, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi que le tout figure sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et déposé ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Le cahier des charges pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14 15 18 25—2 9 16 mai

Propriété Rémunératrive.
Résidences Doubles à Deux Etages
Nos 65 et 67 rue Derbigny, et 904 rue Conti près Derbigny.

Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.

No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune. — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi. A la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 mars 1891, en ladite succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Un résidence en bois, double, à deux étages et d'un seul rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, allée du côté ne No 65, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Derbigny, Conti, Bienville et Bienville, désignée sous le numéro 11 au plan officiel, mesurant 40 pieds de façade sur Derbigny, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi que le tout figure sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et déposé ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Le cahier des charges pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14 15 18 25—2 9 16 mai

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker,

Cour Civile de District, Dossier No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une ferme traversant avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, carré d'Ilet No 1, borné par les rues Claiborne, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné sous la lettre B, d'après un croquis plan fait par Geo. G. Friedrichs, en date du 1 juillet 1887. Lequel lot mesure d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Autre lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, faisant partie de l'Ilet compris entre les rues Claiborne, Bayou, Esplanade et Bienville, et mentionnés dans le plan fait par Geo. G. Friedrichs, en date du 1 juillet 1887, et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Claiborne, Esplanade et Bienville, et mesurant chacun 30 pieds, 5 pouces de façade sur Bienville, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 32 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté de l'Esplanade, et les Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur jusqu'à l'arrière. Les lots Nos 11 à 15 129 pieds de face à la rue Bayou, sur 121 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté de l'Esplanade et 122 pieds 2 lignes de face à la rue St-David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Bernard.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.

25 mars—25 29—avril 4 11 18 25

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriété de Choix située dans le Second et Troisième Districts.

Charmante Résidence récemment remodelée, fournant l'emplacement de Esplanade et Villiré, nouvellement construite, No 214 rue de l'Espinnade.

Maison basse en brique, sur le Chemin de Bayou No 177.

Résidence à étage rue Tréme No 188.

La Propriété neuf à étage No 173 rue Tréme.

Succession de Dame Veuve P. M. Boyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,541.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 16 mai 1891 à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 avril 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le 7e district de cette ville, lot No 501 borné par les rues de l'Esplanade, Villiré et Lesseps, lequel lot de terre forme l'angle de rues Esplanade et Villiré, mesurant 23 pieds de face à la rue Villiré sur 122 pieds de profondeur et 23 pieds de face à la rue Esplanade et Villiré, mesurant 23 pieds de face à la rue Esplanade sur 122 pieds de profondeur, environ 9 pieds de face à la rue Villiré de 122 pieds de profondeur, environ 9 pieds de face à une charmante résidence récemment remodelée, avec galerie de façade et citerne de chaque côté